

**- TERRE D'Émeraude Communauté -**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DÉLIBÉRATION N°124/2023**

Envoyé en préfecture le 14/11/2023  
Reçu en préfecture le 14/11/2023  
Publié le   
ID : 039-200090579-20231108-D\_2023\_124-DE

SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 116  
Titulaires présents : 89  
Suppléants présents : 2  
Pouvoirs : 6

Date de convocation :

02/11/2023

Date d'affichage :

13/11/2023

Votants :	97	Pour :	97	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents :**

ANDREY Patrick ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; RIQUOIS Jean-Pierre ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

**Délégués suppléants présents :** JULLEROT Pascal ; GIBOZ Brigitte.

**Excusés ayant donné pouvoir :** BAILLY Hervé à GAUTHIER PACOUD Sandrine ; BENOIT Jérôme à PROST Philippe ; LACROIX Serge à RASSAU Jean-Noël ; MOREL Denis à LONG Grégoire ; PIETRIGA Guy à MOREL BAILLY Hélène ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette.

**Excusés :** BAUDIER Stéphanie ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal).

**Absents :** ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BANDERIER Dominique ; BELLAT Stéphane ; BRIDE Frédéric ; BIN Richard ; CATTET Jean-Luc ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; GROS-FUAND Florence ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PANISSET Marilyne ; PERRIN Alexandre.

**Objet : SYDOM - Adhésion au groupement de commande en vue de l'acquisition de composteurs individuels ou collectifs et de bioseaux**

Rapporteur : M. BUCHOT Jean-Yves

**Le RAPPORTEUR,**

**EXPOSE**

La Communauté de communes Terre d'Emeraude, se charge de la gestion des ordures ménagères en régie, sur l'ex Territoire du Pays des Lacs.

La loi anti-gaspillage adoptée en février 2020 prévoit l'obligation du tri à la source de biodéchets au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Afin de se conformer avec la loi, Terre d'Emeraude a décidé de mettre en place des composteurs individuels et des composteurs partagés sur son territoire équipés de bioseaux.

Le SYDOM du Jura, qui a pour mission la gestion des déchets sur son territoire, a proposé à l'ensemble de ses adhérents, un groupement de commandes qui permettra la réalisation d'économies sur l'acquisition des composteurs en négociant les achats de composteurs et des bioseaux.

Les principaux objectifs d'adhésion à ce groupement de commandes sont les suivants :

1. Favoriser le compostage domestique sur le territoire.
2. Réduire la production de déchets organiques.
3. Contribuer à une gestion durable des ressources naturelles.
4. Réaliser des économies grâce à l'achat groupé de composteurs et de bioseaux.

Les documents nécessaires à la bonne exécution de ce marché sont joints en annexe de cette délibération.

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans sa séance du 30 octobre 2023 a émis un avis favorable.

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré

### **DECIDE**

**D'APPROUVER** l'adhésion à un groupement de commandes pour l'acquisition de composteurs individuels ou collectifs et de bioseaux destinés aux habitants du Jura.

**D'ADHÉRER** au marché à bon de commandes proposé par le SYDOM du Jura.

**D'AUTORISER Monsieur le Président** ou un de ses représentants à signer tout document relatif à cette opération ainsi que tout avenant après avis du Bureau Communautaire.

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le

ID : 039-200090579-20231108-D\_2023\_124-DE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres  
présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

  
Le Président

